



FORMATION · PRÉVENTION · SÉCURITÉ

Catalogue des formations

15 formations en sécurité incendie, secourisme, habilitations électriques et prévention des risques professionnels. Dans vos locaux, partout en Île-de-France.

QUALIOPI

Certificat n° ATA 1324 2024

HABILITATION INRS · SST

n° H32225/2023/SST-1/O/12

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

n° 11950827895

237

STAGIAIRES FORMÉS EN 2025

90 %

TAUX DE RÉUSSITE

15

FORMATIONS · 4 DOMAINES

100 %

SESSIONS DANS VOS LOCAUX

01

SÉCURITÉ INCENDIE

Donner l'alerte, attaquer un feu naissant et faire évacuer les locaux sans attendre les secours.

02

SECOURISME

Un malaise, une chute, un arrêt cardiaque : quelqu'un sait quoi faire pendant les minutes qui comptent.

03

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

Permettre à vos intervenants de travailler près d'installations sous tension, avec le titre que vous leur délivrez.

04

RISQUES PROFESSIONNELS

Faire reculer les troubles musculo-squelettiques et tenir un document unique à jour.



Sommaire

15 formations réparties en 4 domaines, plus les informations générales exigées au titre du référentiel national qualité.

01 Sécurité incendie

6 formations

Équipier de première intervention · EPI	À définir selon les besoins de l'entreprise	7
Équipier de seconde intervention · ESI	À définir selon les besoins de l'entreprise	8
Équipier d'évacuation	4 heures en moyenne	9
Manipulation des extincteurs	Durée à définir selon vos besoins	10
Port de l'appareil respiratoire isolant · ARI	1 journée	11
Sécurité incendie et gestes et postures en magasin	Ajustée à la taille du magasin et aux besoins	12

02 Secourisme

5 formations

Sauveteur secouriste du travail · SST	2 jours (14 heures)	14
Premiers secours en équipe de niveau 1 · PSE 1	5 jours (35 heures)	15
Premiers secours en équipe de niveau 2 · PSE 2	4 jours (28 heures)	16
Utilisation d'un défibrillateur · DAE	Une demi-journée	17
Premiers secours en santé mentale · PSSM	14 heures (2 jours ou 4 demi-journées)	18

03 Habilitations électriques

2 formations

Habilitation électrique BE / HE Manœuvre et BS	2 jours (14 heures)	20
Habilitation électrique H0v / B0	1 jour (7 heures)	21

04 Risques professionnels

2 formations

Gestes et postures	À définir selon les besoins de l'entreprise	23
Accompagnement au document unique · DUERP	De 0,5 jour à plusieurs jours, selon le nombre de postes à auditer	24

– Informations générales

L'organisme, certifications et agréments	3
Notre approche et indicateurs de résultats	4
Modalités communes à toutes nos formations	5
Financement des formations	25
Monter un dossier de financement	27
Contact et mentions légales	28



LG Préventis, organisme de formation en prévention et sécurité

Nous formons vos équipes dans vos locaux, sur les risques réels de votre activité. Les formations incendie, évacuation et port de l'ARI sont animées par des sapeurs-pompiers en activité.

237

STAGIAIRES FORMÉS EN 2025

90 %

TAUX DE RÉUSSITE 2025

15

FORMATIONS AU CATALOGUE

Identité de l'organisme

LG Préventis — SAS
SIRET 89011734400014
ZI des 70 Arpents, rue de Belloy, 95560 MONTSOULT (siège social)
06 66 06 16 18 · contact@lgpreventis.com
<https://lgpreventis.com>

Déclaration d'activité

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11950827895** auprès de la DRIEETS, préfecture de région d'Île-de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi

Certificat n° **ATA 1324 2024** délivré par ATALIA Certification (accréditation Cofrac n° 5-0628).
Catégorie d'action : L6313-1 - 1° Actions de formation.
Validité du 4 juin 2024 au 3 juin 2027.
Délivrée au titre du référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.

Habilitation INRS · SST

Habilitation n° **H32225/2023/SST-1/O/12** délivrée par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
Périmètre : formations initiales et continues sst.
Territoire : ensemble du territoire français.
Valable jusqu'au 1er décembre 2028.

Ce que la certification Qualiopi atteste — et ce qu'elle n'atteste pas

La certification Qualiopi atteste de la qualité du processus mis en œuvre par l'organisme au regard du référentiel national qualité. Elle permet à LG Préventis d'être éligible aux financements publics et mutualisés. Elle ne garantit à elle seule aucune prise en charge : la décision appartient au financeur.



Une formation qui part de votre réalité

Six étapes, du premier échange jusqu'aux preuves que vous conserverez pour vos contrôles.

01**Vous présentez votre entreprise**

Votre activité, vos locaux, vos effectifs, ce qui est déjà en place.

02**Nous identifions vos besoins**

Ce qui vous concerne réellement au regard des textes, et ce qui ne vous concerne pas.

03**Nous construisons le parcours**

Les formations retenues, le calendrier et les pièces de la demande de financement.

04**Nous formons vos équipes sur site**

Sessions dans vos locaux, sur vos risques, aux horaires qui vous arrangent.

05**Nous vous remettons les preuves**

Émargements, attestations de fin de formation, évaluations à chaud, certificats.

06**Nous restons joignables ensuite**

Recyclages, mises à jour du document unique, questions de vos préventeurs.

INDICATEURS DE RÉSULTATS 2025

FORMATION	STAGIAIRES	RÉUSSITE
Équipier de 1ère intervention	193	90 %
Sauveteur secouriste du travail	44	90 %
Total	237	90 %

Indicateurs de performance 2025 publiés par LG Préventis. Indicateurs actualisés chaque année et publiés sur <https://lgpreventis.com>.

Les formations se déroulent uniquement dans vos locaux

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France. Nous nous déplaçons sur le site de votre choix. Cela vaut pour toutes nos formations, y compris le PSE 1, le PSE 2 et la formation destinée aux magasins et boutiques, qui se tient dans votre point de vente.

Interventions partout en Île-de-France. Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00.



Modalités communes à toutes nos formations

Ces mentions s'appliquent à l'ensemble des formations du catalogue. Chaque fiche reprend ensuite les éléments qui lui sont propres.

Modalités et délais d'accès

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes. L'inscription se fait par convention de formation professionnelle signée entre l'entreprise et LG Préventis, après acceptation du devis. Les conditions d'annulation et de report figurent dans cette convention.

Tarifs

Sur devis. Le prix dépend du nombre de participants, du nombre de sessions, du lieu et de la durée retenue. Devis chiffré et pièces de financement transmis sous 48 heures ouvrées.

Modalités pédagogiques

Présentiel, en intra-entreprise. Formation en groupe, apports théoriques et mises en situation pratiques. Effectifs limités pour garantir le temps de pratique de chaque participant. Supports de cours individualisés remis aux apprenants.

Modalités d'évaluation

Évaluation continue par le formateur tout au long de la session, puis évaluation des acquis en fin de formation. Les formations certifiantes suivent la grille officielle de l'organisme certificateur, identique sur tout le territoire.

Sanction de la formation

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis (code du travail, article L6353-1), et questionnaire d'évaluation de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : **Sindy Lameta**, joignable au 06 66 06 16 18 ou à contact@lgpreventis.com. L'étude des adaptations possibles se fait en amont, au cas par cas.

Protection des données

Les données des participants (identité, émargements, résultats d'évaluation) sont traitées pour la seule exécution de l'action de formation et la délivrance des attestations, conservées le temps requis par les obligations légales, et ne sont transmises qu'aux organismes certificateurs et financeurs concernés. Droits d'accès, de rectification et d'effacement à contact@lgpreventis.com.

Appréciations et réclamations

Un questionnaire d'évaluation est remis à chaque participant en fin de session, et le commanditaire est sollicité à froid. Toute réclamation peut être adressée à contact@lgpreventis.com ou au 06 66 06 16 18 : elle est enregistrée, traitée et fait l'objet d'une réponse écrite sous 15 jours ouvrés.



01

Sécurité incendie

Donner l'alerte, attaquer un feu naissant et faire évacuer les locaux sans attendre les secours.

C'est ce qu'on nous demande le plus. Une réserve de magasin, un entrepôt et un plateau de bureaux ne brûlent pas de la même façon et ne s'évacuent pas de la même façon : les exercices se font chez vous, sur feu réel, avec des formateurs qui sont sapeurs-pompiers en activité.

Équipier de première intervention

Équipier de seconde intervention

Équipier d'évacuation

Manipulation des extincteurs

Port de l'appareil respiratoire isolant

Sécurité incendie et gestes et postures en magasin

6 FORMATIONS



EPI

Équipier de première intervention

Identifier les types de feux, donner l'alerte, intervenir sur un départ de feu et évacuer les personnes présentes.



DURÉE

À définir selon les besoins de l'entreprise

PARTICIPANTS

2 à 10 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation prépare les participants aux mesures de sécurité incendie et à réagir efficacement en cas d'incendie : déclencher l'alarme, utiliser les extincteurs (y compris sur roues), les robinets d'incendie armés et les couvertures anti-feu, contacter les secours selon les procédures internes, et faciliter l'évacuation vers le point de rassemblement en appliquant les principes de guidage et de serre-file.

L'équipier de première intervention soutient les témoins d'un début de feu, met en œuvre les moyens disponibles, limite les dommages et préserve la sécurité des personnes et des biens. Il coordonne son action avec les autres responsables de sécurité et rend compte de la situation.

CONTENU DE LA FORMATION

Module incendie

- Missions de l'équipier de première intervention
- Réglementation en matière d'incendie
- Causes et conséquences des incendies
- Généralités sur l'évacuation et le triangle du feu
- Procédure d'alerte des services de secours
- Compréhension du feu et de ses caractéristiques
- Différents types d'extincteurs : rôles et effets
- Règles de sécurité essentielles liées aux extincteurs

Module évacuation

- Techniques d'évacuation efficaces
- Rôles du guide-file et du serre-file
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise
- Dangers liés aux fumées
- Respect des consignes de sécurité en situation d'évacuation

Cadre réglementaire — Le code du travail impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, et que toute personne apercevant un début d'incendie donne l'alarme et mette en œuvre les moyens de premiers secours.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention », exerçant en sapeur-pompier.

MÉTHODES ET MOYENS

Exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation sur feu réel simulé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit tout au long de la session, puis un questionnaire valide les acquis.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article R4227-28 · Code du travail, article R4227-39



ESI

Équipier de seconde intervention

Intervenir sur l'ensemble du site, mener une reconnaissance et un sauvetage, agir sur un début d'incendie déjà déclaré.



DURÉE

À définir selon les besoins de l'entreprise

PARTICIPANTS

4 à 10 participants

PRÉREQUIS

Être équipier de première intervention (EPI)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation fournit au personnel les connaissances et les moyens nécessaires pour faire face rapidement et efficacement à un sinistre. Elle approfondit les acquis des équipiers de première intervention et prépare à intervenir avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

- Réglementation en matière de sécurité incendie
- Dangers des fumées lors d'un incendie
- Alarme, système de sécurité incendie (SSI), blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), plans d'évacuation, commande de désenfumage, portes coupe-feu, points de rassemblement
- Compartimentage
- Procédures d'alerte, d'accueil et d'orientation des secours
- Aspects spécifiques à l'établissement
- Phénomènes thermiques : backdraft, flash-over
- Comportement en situation de stress
- Utilisation des extincteurs sur roues, motopompes et lances à incendie
- Générateur de mousse
- Appareil respiratoire isolant (ARI)
- Consignes de sécurité

Partie pratique

- Visite du site et identification des éléments de sécurité
- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation
- Procédure d'évacuation interne
- Extraction de victime en environnement hostile
- Manipulation d'extincteurs sur feu réel
- Utilisation de l'ARI
- Simulation avec fumée et dégagement de victime
- Élaboration de procédures internes spécifiques

Cadre réglementaire — Le code du travail impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Personnes amenées à intervenir avec des moyens adaptés de sécurité incendie

QUI ANIME

Instructeurs expérimentés et sapeurs-pompiers qualifiés.

MÉTHODES ET MOYENS

Extincteurs CO₂ et à eau pulvérisée, extincteurs à poudre sur demande, robinet d'incendie armé, ARI selon le cas, vidéoprojecteur et supports de cours individualisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit tout au long de la session, puis un questionnaire valide les acquis.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article R4227-28 · Code du travail, article R4227-39



Équipier d'évacuation

Tenir un rôle de guide-file ou de serre-file : diriger l'évacuation, vérifier que la zone est vide, rendre compte au point de rassemblement.



DURÉE

4 heures en moyenne

PARTICIPANTS

4 à 10 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les procédures d'évacuation et renforcer la sécurité incendie : identifier les risques, mettre en place des mesures de prévention efficaces et adopter les bons réflexes le jour d'une évacuation.

Les participants apprennent à reconnaître le signal sonore de l'alarme incendie, à localiser les sorties de secours et à maîtriser les itinéraires d'évacuation pour réagir rapidement en cas d'urgence.

CONTENU DE LA FORMATION

- Comprendre l'évacuation : ses objectifs et ses causes
- Connaître les caractéristiques des lieux et les risques spécifiques
- Savoir quand déclencher une évacuation
- Comprendre les rôles et missions pendant une évacuation
- Gérer les facteurs aggravants : fumées, mouvements de panique
- Planifier les rôles : guides d'évacuation, guides-files, serre-files
- Planifier les itinéraires d'évacuation
- Déterminer les lieux de rassemblement
- Maîtriser les moyens d'évacuation : manches, chaises, brancards
- Comprendre le matériel facilitant l'évacuation : signaux sonores, éclairage de secours, désenfumage, portes coupe-feu
- S'entraîner régulièrement pour maintenir ses compétences

Cadre réglementaire — Le code du travail prévoit que la consigne de sécurité incendie organise des essais et visites périodiques du matériel ainsi que des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention », exerçant en sapeur-pompier.

MÉTHODES ET MOYENS

Vidéoprojecteur, séquences vidéo relatives à la problématique incendie et évacuation, supports de cours individualisés remis aux apprenants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit tout au long de la session, puis un questionnaire valide les acquis.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'emargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, articles R4227-38 et R4227-39



Manipulation des extincteurs

Choisir le bon extincteur selon la classe de feu et l'utiliser efficacement, sur feu réel simulé.



DURÉE

Durée à définir selon vos besoins

PARTICIPANTS

2 à 10 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Reconnaître les signes avant-coureurs d'un incendie, alerter les secours, réagir rapidement face à un départ de flammes et agir efficacement pour maîtriser le feu.

Le personnel formé devient un maillon de la lutte active contre l'incendie, ce qui contribue à protéger les personnes, les biens et l'activité de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique

- Les éléments du triangle du feu
- Les classes de feux
- Les agents extincteurs
- Les modes et procédés d'extinction

Partie pratique

- Présentation des différents types d'extincteurs
- Les différents modes de fonctionnement
- Manipulation sur feu réel, avec un bac à feu écologique

Cadre réglementaire — Le code du travail impose que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, et que les travailleurs apprennent, par des exercices réguliers, à se servir des moyens de secours et à exécuter les manœuvres nécessaires.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention », exerçant en sapeur-pompier.

MÉTHODES ET MOYENS

Exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation sur feu réel simulé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit tout au long de la session, puis un questionnaire valide les acquis.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article R4227-28 · Code du travail, article R4227-39



ARI

Port de l'appareil respiratoire isolant

Contrôler, équiper et utiliser un ARI, évaluer la toxicité des fumées et progresser en milieu enfumé.

**DURÉE**

1 journée

PARTICIPANTS

3 à 8 participants

PRÉREQUIS

Bonne condition physique et avis d'aptitude médicale au port de l'appareil respiratoire isolant

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Préparer le personnel à évoluer en sécurité dans des environnements viciés en maîtrisant l'utilisation de l'appareil respiratoire isolant.

À l'issue de la formation, les participants comprennent les contraintes liées au port de l'ARI, communiquent efficacement en le portant, et exécutent des missions telles que la fermeture de vannes, le sauvetage ou l'extinction d'un feu.

CONTENU DE LA FORMATION**Partie théorique**

- Types d'appareils respiratoires, filtrants et isolants
- Règles de sécurité en préparation et en situation
- Toxicité des fumées et risques associés
- Description et fonctionnement de l'ARI
- Contraintes physiologiques du port de l'ARI
- Procédures d'entretien

Partie pratique

- Exercice en environnement enfumé avec l'ARI
- Manœuvres de sauvetage et d'extinction
- Techniques d'ouverture de portes
- Progression en milieu enfumé
- Reconnaissance en situation d'urgence
- Réunion de synthèse des manœuvres effectuées

Cadre réglementaire – L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate (article R4323-106 du code du travail).

À QUI ÇA S'ADRESSE

Personnes amenées à porter l'ARI en situation de travail

QUI ANIME

Sapeur-pompier en activité.

MÉTHODES ET MOYENS

Vidéoprojecteur et supports de cours individualisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit et vous corrige tout au long de la session.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article R4323-106



Sécurité incendie et gestes et postures en magasin

Format conçu pour le personnel de vente : départ de feu, évacuation des clients et manutention en réserve.



DURÉE

Ajustée à la taille du magasin et aux besoins

PARTICIPANTS

1 à 15 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Format conçu pour les équipes de vente et le personnel de boutiques et de magasins de toutes tailles.

Il vise à prévenir les risques d'incendie et à appliquer les mesures d'évacuation en cas d'urgence, et à maîtriser la manutention manuelle et la manipulation de charges lourdes dans des postures sûres.

CONTENU DE LA FORMATION

Prévention des incendies

- Principes de la combustion et facteurs favorisant l'apparition du feu
- Modes de propagation du feu selon les environnements
- Classes de feu et traitement adapté
- Moyens de première intervention : extincteurs et robinets d'incendie armés

Principes d'évacuation

- Procédures d'évacuation, avec attention aux personnes en situation de handicap
- Rôle des guides et serre-files dans la sécurisation des sorties
- Manipulation du système de sécurité incendie

Exercices pratiques incendie

- Manipulation à blanc des extincteurs
- Visite de l'établissement pour repérer équipements et issues
- Simulation du déclenchement du signal sonore d'évacuation
- Exercice d'évacuation complet avec identification du point de rassemblement

Gestes et postures

- Accidents du travail et maladies professionnelles liés aux mauvaises postures
- Anatomie du corps humain et pathologies liées à une mauvaise manutention
- Techniques de levage et de port de charges pour prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Simulations : transport de cartons et mise en rayon

Cadre réglementaire — Le code du travail impose de pouvoir combattre rapidement tout début d'incendie (R4227-28), de disposer d'extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état (R4227-29), d'afficher des consignes de sécurité (R4227-38) et de tenir un registre avec des essais périodiques d'évacuation et d'extincteurs (R4227-39).

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention », exerçant en sapeur-pompier.

MÉTHODES ET MOYENS

Formation dispensée sur place, dans votre point de vente, avec repérage des équipements et des issues réels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit et vous corrige tout au long de la session.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, articles R4227-28 et R4227-29 · Code du travail, articles R4227-38 et R4227-39

À noter — Proposée uniquement sur place, dans votre magasin.

02

Secourisme

Un malaise, une chute, un arrêt cardiaque : quelqu'un sait quoi faire pendant les minutes qui comptent.

Du certificat SST, valable deux ans, jusqu'aux premiers secours en équipe. Ce sont les formations les plus cadrées : ce n'est pas nous qui décidons si un participant est reçu, c'est une grille officielle, la même partout en France.

Sauveteur secouriste du travail

Premiers secours en équipe de niveau 1

Premiers secours en équipe de niveau 2

Utilisation d'un défibrillateur

Premiers secours en santé mentale

5 FORMATIONS



SST

Sauveteur secouriste du travail

Protéger, examiner, alerter et secourir une victime au travail, et contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise.

**DURÉE**

2 jours (14 heures)

PARTICIPANTS

4 à 10 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Former les participants aux gestes de premiers secours et leur donner les connaissances nécessaires pour intervenir efficacement en cas d'accident sur le lieu de travail : alerter les secours, examiner la victime, agir de façon appropriée et éviter l'aggravation de son état.

La formation débouche sur le certificat de sauveteur secouriste du travail, reconnu professionnellement et valable 2 ans.

CONTENU DE LA FORMATION**Domaine de compétences 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail**

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise et identifier le cadre juridique
- Protéger de façon adaptée : identifier les dangers persistants, supprimer ou isoler le danger sans s'exposer
- Examiner la victime : rechercher les signes d'une menace vitale et prioriser les actions
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée et surveiller son état jusqu'à la prise en charge

Domaine de compétences 2 : contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Repérer les dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention
- Transmettre les situations dangereuses repérées et proposer des pistes d'amélioration

Cadre réglementaire — En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades (article R4227-28 du code du travail).

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateur disposant d'une formation de formateur SST à jour.

MÉTHODES ET MOYENS

Matériels nécessaires à l'habilitation INRS, mannequins nourrissons, enfants et adultes, maquillage et outils de simulation, films INRS, défibrillateur de formation, plan d'intervention et plan d'action de prévention. La formation se fait en présence du formateur et surtout en pratiquant : démonstrations, cas concrets et mises en situation d'accident du travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vos compétences sont vérifiées avec la grille officielle de l'INRS. Le certificat est délivré par le réseau prévention.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article R4227-28

À noter — Certificat valable 2 ans.



PSE 1

Premiers secours en équipe de niveau 1

Intervenir en équipier secouriste auprès d'une ou plusieurs victimes, avec le matériel de premiers secours.

**DURÉE**

5 jours (35 heures)

PARTICIPANTS

12 personnes maximum

PRÉREQUIS

Avoir 16 ans minimum. Autorisation parentale pour les mineurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir les capacités nécessaires pour porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel.

La formation constitue l'étape préalable pour accéder aux qualifications de secouriste.

CONTENU DE LA FORMATION**Programme sur 35 heures**

- Protection
- Les accidents d'exposition à un risque viral et infectieux
- Les bilans
- Détresse respiratoire
- Détresse circulatoire
- Traumatismes
- Détresses neurologiques
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Noyade

Cadre réglementaire — Formation établie conformément à l'arrêté du 16 janvier 2015, dispensée sous convention avec une association nationale agréée par le ministère de l'Intérieur. Elle s'adresse aux personnes de 16 ans minimum dont les fonctions demandent une maîtrise des méthodes de premiers secours en équipe.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avoir suivi toute la formation et réussi les mises en situation prévues par la Fédération Croix Blanche.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Arrêté du 16 janvier 2015

À noter — Dispensée sous convention avec une association nationale agréée par le ministère de l'Intérieur.



PSE 2

Premiers secours en équipe de niveau 2

Relevage, brancardage, immobilisation et prise en charge de situations complexes en équipe constituée.

**DURÉE**

4 jours (28 heures)

PARTICIPANTS

12 personnes maximum

PRÉREQUIS

PSE 1 à jour. Avoir 16 ans minimum, autorisation parentale pour les mineurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Formation complémentaire au PSE 1, destinée aux secouristes appelés à intervenir en équipe constituée.

Elle prépare à devenir équipier secouriste, en maîtrisant notamment le brancardage, le relevage et l'immobilisation.

CONTENU DE LA FORMATION

Programme sur 28 heures

- Rappel des bilans
- Protections et situations particulières
- Atteintes particulières : piqûres, morsures
- Traumatismes
- Atteintes circonstancielles : explosion, hypothermie, chaleur
- Relevage et brancardage
- Affections spécifiques, dont l'accident vasculaire cérébral
- Les souffrances psychiques
- Situations à nombreuses victimes

Cadre réglementaire — Programme fixé par l'arrêté du 19 janvier 2015. Les candidats doivent posséder une qualification PSE 1 en cours de validité.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Personnes titulaires du PSE 1 à jour

QUI ANIME

Intervenant titulaire du PAE FPS à jour de formation continue.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avoir suivi toute la formation et réussi les mises en situation prévues par la Fédération Croix Blanche.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Arrêté du 19 janvier 2015



DAE

Utilisation d'un défibrillateur

Reconnaître un arrêt cardiaque et pratiquer la réanimation avec le défibrillateur installé dans vos locaux, sur adulte, enfant et nourrisson.

**DURÉE**

Une demi-journée

PARTICIPANTS

1 à 10 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Intervenir efficacement lors d'un arrêt cardiaque, sur défibrillateur semi-automatisé ou entièrement automatisé.

Les participants apprennent à identifier les signes d'un arrêt cardiaque et à appliquer les trois gestes qui augmentent les chances de survie : appeler, masser, défibriller.

CONTENU DE LA FORMATION

- Arrêt cardio-respiratoire
- Chaîne de survie
- Réanimation cardio-pulmonaire
- Défibrillateur semi-automatique
- Défibrillateur entièrement automatisé
- Mise en œuvre du matériel
- Conditions particulières d'utilisation
- Recueil et transmission des données

Cadre réglementaire — Le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 autorise toute personne à utiliser un défibrillateur. Le code de la construction et de l'habitation (article R123-57) et le décret du 19 décembre 2018 imposent par ailleurs l'installation d'un défibrillateur dans certains établissements recevant du public, avec une échéance au 1er janvier 2022 pour une partie des ERP de catégorie 5.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateurs formés aux méthodes « Secours Prévention », exerçant en sapeur-pompier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit et vous corrige tout au long de la session.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 · Code de la construction et de l'habitation, article R123-57 · Décret du 19 décembre 2018

À noter — Certains établissements recevant du public doivent être équipés d'un défibrillateur depuis le 1er janvier 2022.



PSSM

Premiers secours en santé mentale

Repérer les signes d'un trouble psychique ou d'une crise chez un collègue, engager le dialogue et orienter vers une aide professionnelle.

**DURÉE**

14 heures (2 jours ou 4 demi-journées)

PARTICIPANTS

8 à 16 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Reconnaître les signes et les symptômes des troubles psychiques les plus fréquents, et savoir qu'un collègue qui va mal ne le dira pas toujours.

Apporter un soutien initial et orienter vers une aide professionnelle, sans se substituer au soignant ni porter un diagnostic.

Adopter une posture d'écoute qui n'aggrave pas la situation, y compris face à une crise ouverte.

CONTENU DE LA FORMATION**Troubles de santé mentale**

- Dépression
- Problèmes d'anxiété
- Troubles du comportement alimentaire
- Psychose
- Problèmes liés à la dépendance

Situations de crise

- Pensées et comportements suicidaires
- Automutilations non suicidaires
- Attaques de panique
- Événements traumatiques
- États sévères de psychoses
- Effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques
- Comportements agressifs

Cadre réglementaire — L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (code du travail, article L4121-1). La santé mentale entre pleinement dans le champ de cette obligation, au même titre que le risque incendie ou le risque de chute.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public à partir de 18 ans

QUI ANIME

Formateur accrédité par PSSM France.

MÉTHODES ET MOYENS

Formation en présentiel, interactive, centrée sur l'identification des signes, le soutien initial et l'orientation vers les ressources adaptées. Manuel PSSM France remis à chaque participant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des compétences et mises en situation prévues par le programme PSSM France.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article L4121-1 · Programme de référence PSSM France

À noter — Programme national PSSM France. Formation non certifiante au sens du code du travail.

03

Habilitations électriques

Permettre à vos intervenants de travailler près d'installations sous tension, avec le titre que vous leur délivrez.

Attention à un point que beaucoup d'entreprises découvrent tard : ce n'est pas nous qui habilitons vos salariés, c'est vous. La formation vous donne le document qui vous permet de signer leur habilitation, comme le prévoit la norme NF C 18-510.

Habilitation électrique BE / HE Manœuvre et BS

Habilitation électrique H0V / B0

2 FORMATIONS



Habilitation électrique BE / HE Manœuvre et BS

Exécuter des opérations simples, des interventions de remplacement et des manœuvres sur des ouvrages électriques, en sécurité.

**DURÉE**

2 jours (14 heures)

PARTICIPANTS

12 personnes maximum

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître la réglementation relative à l'électricité et les risques présentés par les installations.

Connaître les dispositions de la norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011.

Obtenir l'attestation de formation permettant à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation électrique en rapport avec les missions confiées.

CONTENU DE LA FORMATION**Modules**

- Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre)
- Mesurages et vérifications en basse tension (BE Vérification, BE Essai)
- Mesurages et vérifications en haute tension (BE Mesurage, BE Vérification, BE Essai)
- Interventions BT générales (BR)

Domaines d'opérations couverts

- BE Manœuvre : manœuvres, mise en marche, réglage ou arrêt d'équipements
- BE Essai : essais en basse tension
- BE Mesurage : mesurages de grandeurs électriques et non électriques
- BE Vérification : examen visuel et vérifications fonctionnelles
- BS : interventions de remplacement et de raccordement hors tension

Cadre réglementaire — L'article R4544-10 du code du travail prévoit que l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3. La norme NF C 18-510 définit les opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique. L'INRS précise que l'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Personnel amené à exécuter des opérations simples, des interventions de remplacement ou des manœuvres sur des ouvrages électriques

QUI ANIME

Formateur possédant une formation initiale en électricité et une expérience significative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM, test d'évaluation et exercices pratiques ou de simulation.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'emargement, exercices pratiques et de simulation, validation et évaluation des acquis.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Norme NF C 18-510 · Code du travail, articles R4544-3 et R4544-10 · INRS ED 6127

À noter — Permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.



Habilitation électrique H0v / B0

Travailler en sécurité dans un environnement présentant un risque électrique, pour des travaux d'ordre non électrique.



DURÉE

1 jour (7 heures)

PARTICIPANTS

10 personnes maximum

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Accroître la conscience des risques liés au courant électrique et familiariser les participants avec les dangers de l'électricité.

Leur donner les pratiques de sécurité permettant de réaliser des tâches non électriques à proximité d'installations sous tension.

CONTENU DE LA FORMATION

Notions de base sur l'électricité

- Notions élémentaires et vocabulaire
- Le risque électrique et sa prévention
- Effets du courant électrique sur l'organisme et résistance face à un choc électrique
- La loi d'Ohm

Les habilitations électriques

- Dispositions de la norme NF C 18-510
- Missions du non-électricien et manœuvres permises
- Évaluation des risques pour l'environnement
- Procédures en basse et haute tension lors de travaux non électriques, hors tension ou au voisinage
- Opérations de remplacement de lampes et de fusibles

Spécificités par niveau

- B0 exécutant : travaux non électriques en environnement électrique, limites de l'habilitation chiffre 0
- B0 chargé de chantier : organisation de travaux non électriques en environnement électrique
- BS : remplacement à l'identique de fusibles, lampes, accessoires d'éclairage, prises et interrupteurs, raccordement sur circuit en attente, réarmement d'un dispositif de protection

Conduite à tenir en cas d'accident

- Utilisation du matériel et de l'outillage de sécurité
- Procédures en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Matériel de protection individuel et collectif

Partie pratique

- Manœuvres de sécurité sur installation électrique existante ou de formation
- Utilisation de la mallette pédagogique Schneider
- Exercices pratiques et de simulation
- Validation et évaluation des acquis

Cadre réglementaire — L'article R4544-10 du code du travail prévoit que l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3. La norme NF C 18-510 régit les opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Personnels travaillant dans un environnement de risques électriques ou effectuant des travaux d'ordre non électrique

QUI ANIME

Formateur possédant une formation initiale en électricité et une expérience significative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM et test d'évaluation.

SANCTION DE LA FORMATION

QCM et test d'évaluation, validation des acquis.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Norme NF C 18-510 · Code du travail, article R4544-10 · INRS ED 6127

À noter — Permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

04

Risques professionnels

Faire reculer les troubles musculo-squelettiques et tenir un document unique à jour.

Ici, on ne se contente pas de former : on vient chez vous. Le document unique se construit poste par poste, sur place, et il se met à jour dès que quelque chose change dans l'entreprise.

Gestes et postures

Accompagnement au document unique

2 FORMATIONS



Gestes et postures

Manutentionner sans s'abîmer le dos, adapter son poste et prévenir les troubles musculo-squelettiques.



DURÉE

À définir selon les besoins de l'entreprise

PARTICIPANTS

2 à 10 participants

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Donner les connaissances et les compétences permettant d'adopter des gestes et des postures adaptés, afin de prévenir les risques liés aux mouvements répétitifs, aux charges lourdes et aux mauvaises postures.

Les participants apprennent les bonnes pratiques ergonomiques, les techniques de levage et de manipulation sûres, ainsi que des étirements et exercices de renforcement applicables à leur poste.

CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction aux troubles musculo-squelettiques
- Fonctionnement du corps et apparition des troubles musculo-squelettiques
- Étude des postes de travail
- Principes d'économie d'effort et de sécurité physique
- Entraînement aux gestes corrects, spécifiques au métier
- Gestes de la vie quotidienne : la santé ne s'arrête pas au travail
- Hygiène de vie pour prévenir les troubles musculo-squelettiques

Cadre réglementaire — L'article L4121-1 du code du travail impose de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs : actions de prévention, actions d'information et de formation, et mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Tout public

QUI ANIME

Formateurs formés aux méthodes « Secours Prévention », exerçant en sapeur-pompier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur vous suit tout au long de la session, puis un questionnaire valide les acquis.

SANCTION DE LA FORMATION

Feuille d'émargement, attestation de fin de formation et questionnaire d'évaluation de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, article L4121-1



DUERP

Accompagnement au document unique

Diagnostic sur site, évaluation des risques, rédaction du document unique et construction du plan d'action de prévention.

**DURÉE**

De 0,5 jour à plusieurs jours, selon le nombre de postes à auditer

PARTICIPANTS

Accompagnement de l'entreprise, pas de groupe

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Respecter l'obligation légale : le document unique est obligatoire dès le premier salarié, et doit être mis à jour chaque année à partir de 11 salariés ou lors de toute modification importante des conditions de travail.

Identifier et évaluer les risques unité de travail par unité de travail, définir un plan d'action concret, et sécuriser juridiquement l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION**1. Diagnostic initial personnalisé**

- Analyse de l'organisation : effectifs, métiers, lieux de travail, contraintes spécifiques
- Inventaire des unités de travail et des situations à risque
- Identification des dangers potentiels : troubles musculo-squelettiques, chutes, exposition chimique, bruit, stress
- Revue des documents existants : document unique précédent, registre des accidents et maladies, plans de prévention

2. Évaluation des risques professionnels

- Application d'une méthode structurée : gravité, fréquence, probabilité, niveau de maîtrise
- Classement des risques du plus grave au moins grave
- Identification des facteurs aggravants et des situations de danger persistant

3. Rédaction du document unique conforme

- Rédaction complète dans un format structuré et exploitable, papier ou numérique
- Intégration des données collectives d'exposition aux facteurs de risques professionnels
- Conformité aux articles R4121-1 à R4121-4 et L4121-3-1
- Préparation de l'archivage sur 40 ans et de l'accessibilité aux parties prenantes

4. Plan d'action de prévention

- Propositions de mesures correctives, organisationnelles, techniques ou humaines
- Moins de 50 salariés : liste d'actions de prévention
- À partir de 50 salariés : programme annuel de prévention (PAPRI Pact)

Cadre réglementaire — Les articles R4121-1 à R4121-4 encadrent la transcription des résultats de l'évaluation des risques, sa mise à jour, son lien avec le comité social et économique et sa conservation pendant 40 ans. L'article L4121-3-1 prévoit le dépôt dématérialisé du document unique, obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1er juillet 2024. Le défaut de document unique est passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 € pour une personne physique et 7 500 € pour une personne morale, majorée en cas de récidive.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Toute entreprise, dès le premier salarié

QUI ANIME

Intervention sur votre site.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Livrable : un document unique conforme et un plan d'action de prévention.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Session planifiée sous 15 jours ouvrés à compter de l'accord écrit sur le devis, sous réserve des disponibilités communes.

TARIF

Sur devis, établi sous 48 heures ouvrées.

LIEU

Uniquement dans vos locaux, partout en Île-de-France.

ACCESSIBILITÉ

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information. Référent handicap : Sindy Lameta, 06 66 06 16 18.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code du travail, articles R4121-1 à R4121-4 · Code du travail, article L4121-3-1

À noter — Obligatoire dès le premier salarié.



Financement des formations

Une prise en charge peut être étudiée selon votre branche, votre OPCO et les règles applicables au moment de la demande. Nous préparons le devis, le programme et les pièces du dossier.

FORMATION	NATURE DE L'ACTION	FINANCEURS MOBILISABLES	POINT DE VIGILANCE
SÉCURITÉ INCENDIE			
EPI · Équipier de première intervention	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Action de prévention non certifiante : prise en charge par l'employeur ou son OPCO.
ESI · Équipier de seconde intervention	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Action de prévention non certifiante : prise en charge par l'employeur ou son OPCO.
Équipier d'évacuation	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Souvent organisée avec l'exercice semestriel prévu par le code du travail.
Manipulation des extincteurs	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Format court : vérifier la durée minimale exigée par votre OPCO.
ARI · Port de l'appareil respiratoire isolant	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Aptitude médicale requise : à anticiper avant de programmer la session.
Sécurité incendie et gestes et postures en magasin	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Format mixte : le volet gestes et postures n'entre pas dans le dispositif TMS de l'Assurance Maladie.
SECOURISME			
SST · Sauveteur secouriste du travail	Formation certifiante (réseau prévention)	OPCO selon branche Subvention Prévention « Formation » possible sous conditions	Le SST figure parmi les formations du dispositif : toutes les conditions doivent être remplies.
PSE 1 · Premiers secours en équipe de niveau 1	Certification enregistrée au Répertoire spécifique (RS5719)	OPCO selon branche Financement employeur	Sécurité civile, pas santé au travail : cadre et usage différents du SST.
PSE 2 · Premiers secours en équipe de niveau 2	Certification enregistrée au Répertoire spécifique (RS5720)	OPCO selon branche Financement employeur	PSE 1 à jour exigé en prérequis.
DAE · Utilisation d'un défibrillateur	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Format court, souvent associé au SST ou à un recyclage.
PSSM · Premiers secours en santé mentale	Formation (programme national PSSM France)	OPCO selon branche Financement employeur	Action non certifiante : prise en charge par l'employeur ou son OPCO.

Tableau indicatif, suite page suivante. Les règles de prise en charge évoluent et relèvent de chaque financeur.



Financement des formations (suite)

Habilitations électriques et prévention des risques professionnels.

FORMATION	NATURE DE L'ACTION	FINANCEURS MOBILISABLES	POINT DE VIGILANCE
HABILITATIONS ÉLECTRIQUES			
Habilitation électrique BE / HE Manœuvre et BS	Formation préalable à l'habilitation délivrée par l'employeur	OPCO selon branche Financement employeur	L'habilitation est délivrée par l'employeur, pas par l'organisme de formation.
Habilitation électrique H0v / B0	Formation préalable à l'habilitation délivrée par l'employeur	OPCO selon branche Financement employeur	Obligation de sécurité pour l'employeur, ce qui ne présume pas du financement.
RISQUES PROFESSIONNELS			
Gestes et postures	Formation	OPCO selon branche Financement employeur	Ne relève pas du dispositif « risques ergonomiques » de l'Assurance Maladie, réservé à des formations référencées (PRAP, personne ressource TMS).
DUERP · Accompagnement au document unique	Prestation d'accompagnement, pas une action de formation	Financement à étudier séparément Financement employeur	Une prestation de conseil n'est pas assimilable à une action de formation financée par un OPCO.

Tableau indicatif. Les règles de prise en charge évoluent et relèvent de chaque financeur : la décision lui appartient et doit être obtenue par écrit avant d'engager la dépense.



Monter un dossier de financement

Les huit étapes d'une demande, et les pièces le plus souvent réclamées.

01**Choisir la formation**

Nature de l'action, effectif concerné, durée.

02**Identifier le financeur**

OPCO, dispositif de prévention, entreprise.

03**Préparer le devis et le programme**

Les deux pièces demandées dans presque tous les dossiers.

04**Déposer la demande**

Sur le portail du financeur, dans ses délais.

05**Attendre l'accord**

Et le vérifier par écrit avant d'engager la dépense.

06**Organiser la session**

Dates, groupe, lieu, convocation des participants.

07**Réaliser la formation**

Émargements et attestations à conserver.

08**Transmettre les justificatifs**

Facture, attestation de participation, pièces demandées.

Le plan de développement des compétences

Ce n'est pas un financement à lui seul. C'est l'outil par lequel l'entreprise planifie les formations de ses salariés et anticipe leur prise en charge, sur ses fonds propres ou avec son OPCO. Le porter au plan ne dispense donc pas de la demande auprès du financeur.

POUR UN OPCO

Les pièces les plus souvent demandées à l'ouverture d'un dossier.

- Devis de la formation
- Programme détaillé
- Convention de formation
- SIRET et informations sur l'entreprise
- Effectif
- Branche professionnelle ou IDCC
- Salariés concernés
- Dates, durée et coût

POUR LA SUBVENTION PRÉVENTION « FORMATION »

Demande en ligne sur le compte AT/MP de l'entreprise, sur net-entreprises.

- Attestation de vigilance Urssaf de moins de 6 mois
- Attestation de non-assujettissement à la TVA, le cas échéant
- Déclaration sur l'honneur des aides publiques reçues, au titre de la règle des minimis
- RIB au format PDF
- Devis ou facture, selon le mode de demande
- Attestation de participation à la formation
- Décision de l'OPCO sur sa propre prise en charge



Construisons votre parcours

Décrivez votre activité, vos locaux et vos effectifs : nous identifions ce qui vous concerne réellement, et nous vous transmettons un devis chiffré avec les pièces de financement.

NOUS JOINDRE

06 66 06 16 18

contact@lgpreventis.com

ZI des 70 Arpents, rue de Belloy, 95560 MONTSOULT

Siège social. Les formations se déroulent uniquement dans vos locaux.

HORAIRES & INTERVENTIONS

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00

Interventions partout en Île-de-France

Rendez-vous de 15 minutes sur demande

Qualiopi

Certificat n° ATA 1324 2024

ATALIA Certification

Valable jusqu'au 3 juin 2027

Habilitation INRS · SST

N° H32225/2023/SST-1/O/12

Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Valable jusqu'au 1er décembre 2028

Déclaration d'activité

N° 11950827895

DRIEETS, préfecture de région d'Île-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

ATALIA CERTIFICATION

CERTIFICAT

N° ATA 1324 2024

LG PREVENTIS – CROIX BLANCHE PREVENTIS

N° de déclaration d'activité : 11950827895 / SIREN : 890117344

En l'application :

- ✓ Du décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- ✓ Du décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L. 6313-3 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019
- ✓ Du décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- ✓ Du Guide de lecture du Référentiel National Qualité publié sur le site du ministère du travail,
- ✓ Du programme de certification PG25 d'ATALIA Certification
- ✓ Du décret n° 2021-1851 du 28 décembre 2021 portant sur les dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L6316-1 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 30 décembre 2021 fixant la date limite de financement pour les organismes de formation en cours de certification qualifiée au 1^{er} janvier 2022 et prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance,
- ✓ Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualifiée des organismes de formation

ATALIA Certification, certifie que l'organisme cité ci-dessus a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par le :

Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Pour les activités suivantes :

☒ L6313-1-1° Actions de formation

☐ L6313-1-2° Bilan de compétences

☐ L6313-1-3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

☐ L6313-1-4° Actions de formation par apprentissage

et est déployé sur le site suivant :

ZI des 70 Arpents – Rue de Belloy, 95560 MONTSOULT

Sous réserve du respect des caractéristiques certifiées,
ce certificat est valable du **04 juin 2024** jusqu'au **03 juin 2027**.

Date de certification initiale : 04 juin 2024

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cofrac
CERTIFICATION
ET SUIVI

Jean-Marc LEGAGNEUR
Directeur ATALIA Certification

Accréditation Cofrac n° 0619, Certification de processus, portée disponible sur www.cofrac.fr

ATALIA CERTIFICATION – 15 bis rue du Teillac 35410 NOUVOITOU - Tél. 02 23 07 60 45 – www.atalia.fr

S.A.R.L. au capital de 50 000 € – SIRET 401 154 711 00040 – Code APE 7022 Z PG24026

MENTIONS LÉGALES

LG Préventis – SAS, SIRET 89011734400014, siège social ZI des 70 Arpents, rue de Belloy, 95560 MONTSOULT.

Directrice de la publication : Sindy Lameta.

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le n° 11950827895 auprès de la DRIEETS, préfecture de région d'Île-de-France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

VERSION DU CATALOGUE

Catalogue 2026, établi à partir des programmes publiés sur <https://lgpreventis.com>. Les durées, effectifs et contenus sont susceptibles d'adaptation selon l'analyse du besoin. Programme « Premiers secours en santé mentale » : référence PSSM France.